

## COMMUNIQUÉ

### RADIOLOGIE : LE RETOUR DU Z

La publication de l'avenant 7 à la convention médicale officialise **le rétablissement du modificateur Z**, spécifique aux médecins radiologues, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'était une revendication prioritaire de la **Fédération Nationale des Médecins Radiologues** car ce modificateur a valeur symbolique de la spécificité de notre activité.

En effet, **le modificateur Z est lié** aux investissements très importants que supportent les cabinets de radiologie pour l'acquisition et le renouvellement des équipements (table de radiologie conventionnelle, échographe, mammographe, scanner, IRM, système informatique, radioprotection, etc.).

**Ce retour du Z n'est cependant pas à la hauteur de sa valeur** lorsque l'assurance maladie l'a supprimé (21,8% de la valeur des actes). Le montant qui lui sera alloué dépendra de l'importance des actions de pertinence dont nous devons tous être les acteurs.

**C'est un succès pour la FNMR et une reconnaissance pour les médecins radiologues.**

Dr Jean-Philippe MASSON  
Président

\* \* \*

Contact : Docteur Jean-Philippe MASSON - Président FNMR - Tél : 06.07.52.21.53.